

N/REF : 2/01/2025 11H33 C:000053 I:00114
V/REF : AC/C08817
V/Email reçu le Jeudi 02/01/2025 à 11H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : SQ COPENHAGUE -CPH
1/2/3, SQUARE DE COPENHAGUE
10, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

Rennes, le 27 Juin 2025

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 1 COPENHAGUE - MR HASSAN 07 53 35 02 43
LOGEMENT N° 007107, PORTE N°7107, 11° ÉTAGE, TYPE 2
—
MADAME TOKSOZ AYSE 06 21 35 58 37
12° ÉTAGE, PORTE 7111
MOTIF : RADIATEUR PERCÉ DANS UNE CHAMBRE

Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LA FUITE PROVIENT DE LA COLONNE DE LA CHAMBRE QUI COULE DEPUIS
LE PLAFOND (LA LOCATAIRE STIPULE QUE LA FUITE EST PRÉSENTE DEPUIS DES
ANNÉES)
TENTATIVE DE CONTROLE DU LOGEMENT SUPERIEUR (7111) : LOGEMENT VIDE ET
QUI N'EST PAS SOUS PASS CHANTIER
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 30/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE LOGEMENT 7111
CONSTAT : PAS DE FUITE APPARENTE AU NIVEAU DE LA COLONNE DU RADIATEUR DE
LA CHAMBRE
TEST D'HUMIDITÉ
CONSTAT : BEAUCOUP D'HUMIDITÉ DANS LE MUR, LA COLONNE DOIT FUIR DANS LA
DALLE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 26/03

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FUIITE SUR D'ALIMENTATION DE CHAUFFAGE
CONSTAT : FUIITE DANS LA DALLE ENTRE LES DEUX APPARTEMENTS
REMARQUE : A RÉALISER DE PRÉFÉRENCE QUAND LE CHAUFFAGE SERA ARRÊTÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 24/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PASSAGE EN APPARENT DÉJÀ EFFECTUÉ.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 27/06/25 a 11H16 CBOITIN@AIGUILLON.COM
AT LCOMPTER Email envoyé le 03/04/25 a 10H21 Mme A. CATALDI
AT LCOMPTER Email envoyé le 17/03/25 a 15H58 M. R. STEPHANT
NR LGESTION Email envoyé le 13/03/25 a 14H39 M. R. STEPHANT
1303 : SUITE A NOTRE DEMANDE DU 14/02 POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER SI LES
PRÉCONISATIONS SONT A RÉALISER. SANS NOUVELLE DE VOTRE PART, NOUS VOUS
INFORMONS QUE NOUS PROCÉDERONS A LA CLÔTURE DE LA DEMANDE. VOUS
REMERCIANT.
NR LGESTION Email envoyé le 24/02/25 a 10H58 M. F SANDOVAL
MG LGESTION Email envoyé le 14/02/25 a 16H10 M. C GREGOIRE
PRÉVOIR REMPLACEMENT DE LA COLONNE EN DALLE
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
MG LGESTION EMAIL en CC le 18/01/25 a 16H57 fsandoval@aiguillon.com
MG LGESTION Email envoyé le 18/01/25 a 16H57 M. C GREGOIRE
POUVEZ VOUS METTRE A NOTRE DISPOSITION LES CLÉS DU LOGEMENT 7111 AFIN
DE POURSUIVRE LA RECHERCHE DE FUIITE ?
NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE POUR VOTRE RETOUR
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 27/06/25 A 11:14 MME C BOITIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL009-Ff RFE compl.	EF-EC/chauf.>1/2jrPP	2	400,00	400,00
TOTAL H.T.					400,00
T.V.A. a 10,00%					40,00
TOTAL T.T.C.En EURO					440,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.